



Point 11

Aumônerie œcuménique pour les requérantes et requérants d'asile dans les centres fédéraux du canton de Berne; décision

Propositions:

- 1. Le synode approuve l'aumônerie œcuménique pour les requérantes et requérants d'asile dans le centre d'enregistrement et de procédure de Berne.**
- 2. Le synode se prononce en faveur d'un crédit annuel récurrent de CHF 180'000.-- pour les années 2017 - 2020 (montant brut sous la fonction 596).**
- 3. Le crédit augmentera le cas échéant dans le cadre de l'évolution réglementaire des coûts du personnel inclus dans ce crédit (la progression dans les échelons salariaux, la compensation du renchérissement et les coûts des assurances du personnel sont des dépenses liées).**
- 4. Les partenaires de la Conférence interconfessionnelle (IKK-CIC) sont à associer aux coûts conformément à la clé de répartition de la CIC, et la contribution prévue de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse doit être demandée.**

Explication

Contexte

Depuis environ 1995, les Eglises nationales proposent un service d'aumônerie aux requérantes et requérants d'asile hébergés dans les centres d'enregistrement et de procédure. Cette offre repose sur un «Accord-cadre portant sur le service régional d'aumônerie dans les centres d'enregistrement pour requérants d'asile» passé entre le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM, anciennement Office fédéral des réfugiés ODR), la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS), la Conférence des évêques suisses (CES), l'Eglise catholique chrétienne de Suisse et la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI). Sur cette base, les Eglises et la FSCI ont adopté une «image directrice» pour l'aumônerie. Un accord entre la FEPS et les Eglises locales règle la répartition des tâches entre la FEPS et les Eglises locales ainsi que les contributions de la FEPS aux coûts de l'aumônerie.

Pour avoir accès aux centres fédéraux, les aumôniers doivent être accrédités par les organisations responsables (Eglises et FSCI) et par le SEM. Contrairement aux centres cantonaux de transit pour requérantes et requérants d'asile, l'accès aux centres fédéraux est interdit aux autres personnes de la société civile. Par conséquent, les aumônières et les aumôniers sont les seuls acteurs de l'extérieur à avoir un aperçu direct de la vie dans les centres. Au début de 2016, 39 aumônières et aumôniers étaient à l'œuvre au niveau suisse, la plupart à temps partiel (Eglises réformées: 23, Eglise catholique: 14, Eglise catholique chrétienne: 1, FSCI: 1). Ils sont engagés par des Eglises cantonales, par des Eglises régionales ou par une association (à Bâle). Les aumônières et aumôniers sont ouverts aux discussions sur tous les sujets qui touchent les requérantes et requérants d'asile, qu'il s'agisse de questions de foi ou de problèmes de la vie quotidienne.

Le 5 juin 2016, le peuple suisse a approuvé une révision partielle de la loi sur l'asile. Sa mise en œuvre entraînera une restructuration et une accélération des procédures, accompagnées d'une protection juridique gratuite dans les centres fédéraux. L'objectif est de faire en sorte qu'environ 60% des demandes d'asile puissent être définitivement traitées dans les centres de la Confédération. Dans le canton de Berne, 620 places d'hébergement devront être créées à cet effet dans de tels centres.

En raison de la forte hausse des demandes d'asile, la Confédération gère déjà plusieurs centres et structures d'hébergement d'urgence. Le centre fédéral aménagé dans l'ancien Zieglerspital de Berne a été ouvert en mai 2016, provisoirement avec 150 places. La pleine capacité d'hébergement devrait être atteinte en été 2017 (350 places). Ce site devrait faire office pendant huit ans de centre d'enregistrement et de procédure (CEP).

Tâches urgentes

La décision relative à la transformation prochaine de l'ancien Zieglerspital de Berne en un CEP a été officiellement annoncée au début de 2016. Jusqu'à ce moment, la création d'un centre fédéral sur le territoire bernois n'était pas attendue avant 2018 ou 2019. Un groupe de projet constitué de délégués des partenaires de la CIC a entamé des travaux préparatoires de manière à ce qu'un service d'aumônerie adéquat puisse aussi être proposé le plus rapidement possible dans ce centre, comme le souhaitait la FEPS. Le groupe s'est informé auprès du responsable de la FEPS chargé de la coordination de l'aumônerie pour requérants d'asile au sujet des fondements et des objectifs de ce service, a effectué les analyses préalables nécessaires, et élaboré une stratégie. Le 14 avril 2016, le conseil synodal a donné son aval à la mise en place de ce service, qui constitue une nouveauté pour le canton de Berne, a approuvé la stratégie et le poste à 100% pour les aumônières et aumôniers, et accordé les moyens financiers nécessaires pour 2016, tirés du fonds de secours («Fonds de développement et de soutien» à partir du 1^{er} janvier 2017). La CIC a approuvé cette nouvelle tâche lors de sa séance du 25 avril 2016. Sur la base de cette décision, les postes d'aumônières et aumôniers ont été mis au concours, et trois personnes engagées à temps partiel à l'issue de la sélection (un pasteur réformé, une pasteur réformée, un prêtre religieux catholique). Ils ont commencé leur travail au centre au mois de septembre.

Principes et institutions responsables

La stratégie de l'aumônerie œcuménique pour les requérantes et requérants d'asile dans les centres fédéraux du canton de Berne prévoit que la CIC assume la responsabilité générale de ces tâches. L'IKK institue un groupe de pilotage chargé de la mise en œuvre concrète ainsi que du choix et de l'accompagnement des aumônières et des aumôniers. Le groupe présente chaque année un rapport à la CIC. Un accord conclu entre les parte-

naires de la CIC règle les responsabilités et le financement commun selon la clé de répartition de la CIC. Grâce à son expérience diversifiée de responsable de projets œcuméniques, la Conférence interconfessionnelle pourrait aussi se charger, en tant qu'organe cantonal, de l'élargissement de l'aumônerie à d'autres centres fédéraux si celui-ci devait se révéler nécessaire.

Tâches des aumônières et des aumôniers

Comme précisé dans la stratégie de l'aumônerie, les aumôniers et les aumônières aident les gens à affronter la vie quotidienne dans les centres fédéraux et en cas de problèmes et de crises. Ils renforcent la capacité des requérantes et requérants d'asile dans leur capacité à être responsables vis-à-vis d'eux-mêmes en puisant dans les ressources que leur apporte leur religion, il les aident à entrer en contact avec des communautés religieuses, des Eglises et des services spécialisés.

Les offres s'adressent à toutes les personnes demandant l'asile, indépendamment de leur religion et de leur culture. L'aumônerie est exercée de manière confidentielle. Elle est régulièrement présente afin d'assurer la fiabilité du service (un poste à 100% permet de couvrir environ 5 jours par semaine sans vacances). C'est une aumônerie de proximité qui se montre dans les locaux des centres, car les requérantes et requérants d'asile ne connaissent pas forcément cette offre, et les informations écrites ne sont pas très utiles.

Les aumônières et aumôniers sont en contact avec la direction et d'autres collaborateurs et services du centre. Ils collaborent avec l'association «Ziegler-Freiwillige» et les paroisses locales qui proposent des espaces de rencontre et d'autres activités visant à encourager une bonne cohabitation entre les habitants du quartier et les requérantes et requérants d'asile. Le contact avec le Centre bernois de consultation juridique pour personnes en détresse est également important. En outre, un échange d'expérience avec les aumônières et aumôniers des autres centres fédéraux est organisé régulièrement.

Budget et engagements

Le budget des Eglises réformées BEJUSO prévoit des charges totales de CHF 179'800.-- pour 2017, dont CHF 149'300.-- pour les salaires et les assurances sociales des aumônières et aumôniers, et CHF 17'500.-- pour les frais d'exploitation et autres coûts. En août 2017, la question de savoir s'il faudra effectivement assumer les coûts de la location des locaux (CHF 12'000.--) n'était pas encore clarifiée. Des négociations correspondantes sont en cours avec le SEM.

La clé de répartition de la CIC prévoit que les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure assument 79% de ces charges, soit CHF 142'000.--. Sur demande, elles recevront une contribution au titre de la compensation solidaire des charges de la FEPS. Cette compensation au sein de la FEPS a été fixée à CHF 350'000.--/an pour les années 2015 à 2018. Comme il est à prévoir que la somme restera la même mais devra probablement être répartie entre un plus grand nombre de services d'aumônerie, le montant de la contribution pour les prochaines années n'est pas encore clairement défini. En 2016, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure recevront CHF 21'766.--, sur la base de charges brutes moins élevées. Si la contribution de la FEPS reste identique, les charges nettes se monteront probablement à CHF 120'000.-- en 2017. Etant donné que la contribution de la FEPS n'a pas encore été formellement approuvée et que la convention avec les partenaires de la CIC ne sera prête pour signature qu'au 4^{ème} trimestre, le crédit proposé correspond aux charges totales de CHF 179'800.-- (prescriptions légales relatives à l'établissement du budget selon le produit brut). Comme les coûts salariaux représentent plus de 80% du

montant, ce dernier sera majoré de 1 à 2 % par année dans le cadre de l'évolution réglementaire des salaires (progression dans les échelons salariaux et évent. compensation du renchérissement). Ces coûts supplémentaires, de même qu'une éventuelle augmentation des contributions aux assurances sociales, sont considérés comme des «charges supplémentaires liées».

Les coûts nets engendrés par cet objet sont inscrits dans le plan financier 2017 – 2021.

Après évaluation de différentes variantes, le conseil synodal a décidé que les aumônières et aumôniers seront engagés par leurs Eglises nationales respectives. Il estime qu'en la matière le système de gestion des postes n'est pas applicable: l'art. 23 du Règlement d'organisation (RLE 34.210) prévoit en effet que les points de poste servent à accomplir la mission des Services généraux de l'Eglise. La nouvelle aumônerie spécialisée pour requérantes et requérants d'asile découle certes de l'engagement fondamental de l'Eglise, mais ne relève pas vraiment de la mission de ses services généraux. C'est la Confédération qui décide de l'emplacement des centres fédéraux, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure n'ont aucune influence sur ce choix. Il s'agit d'un projet commun soutenu par la CIC sans mandat formel du synode, et l'aumônerie pour requérantes et requérants d'asile n'est pas explicitement mentionnée dans l'Ordonnance concernant les objectifs et les missions de la Chancellerie et des services généraux de l'Eglise (RLE 34.220). C'est la raison pour laquelle les coûts salariaux sont imputés sous la rubrique «autres salaires» (type de compte 302, sans points de poste).

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure seront représentées au groupe de pilotage par Pascal Mökli, délégué à l'aumônerie spécialisée, et Anne-Marie Saxer-Steinlin, responsable du service Migration. Ces nouvelles tâches devront être accomplies dans le cadre de leurs taux d'activité actuels.

Appréciation

L'aumônerie fait partie des tâches fondamentales de notre Eglise. Dans le rapport au synode sur les relations Eglise-Etat, le conseil synodal relève à propos de la signification sociale de l'Eglise (point 2) l'importance de l'engagement des Eglises en faveur des personnes précaires, isolées ou qui ont dû fuir». L'aumônerie pour les requérantes et requérants d'asile ne met pas seulement en évidence l'importance sociale des Eglises, elle apporte aussi une dimension particulière dans la vie de notre Eglise.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil synodal propose au synode d'accepter ces nouvelles tâches et d'approuver la contribution récurrente.

Le Conseil synodal

Annexe:

Stratégie de l'aumônerie œcuménique pour les requérantes et requérants d'asile dans les centres fédéraux du canton de Berne